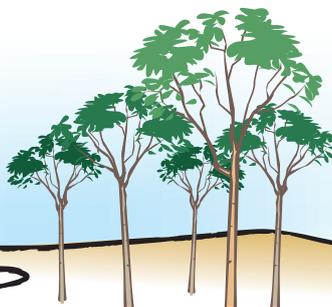


# Pins & Rivages



Numéro 10 - Juillet 2017

Chers amis adhérents,

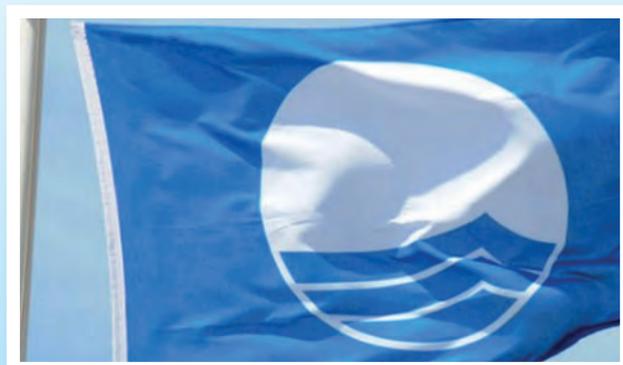
L'Assemblée générale annuelle constitue notre grand rendez-vous de l'été. Cette année, nous avons souhaité renouveler et animer cette manifestation, en invitant une personnalité extérieure. En complément de l'ordre du jour habituel, il y aura une conférence suivie d'un film. Ce programme a impliqué un changement de lieu, ce qui explique la date plus tardive de notre A.G. 2017 : la salle de cinéma n'était pas libre plus tôt et nous avons pensé que le week-end du 15 août permettrait de bénéficier de la présence du plus grand nombre d'entre vous, mais aussi de celle de non-adhérents.

Cette A.G. peut en effet être l'occasion de développer la notoriété de l'APGCLEM, de souligner son implication dans la défense de notre environnement immédiat, nos parcs avec leurs pins, nos plages avec leurs dunes, sans oublier nos autres préoccupations qui touchent à la sécurisation de la circulation ou encore au bien-vivre ensemble, ...

Je ne doute pas de l'intérêt que nous trouverons tous à cette réunion, à laquelle sera présent le Maire de La Tranche-sur-Mer, Mr Kubrick. Je compte donc sur la présence du plus grand nombre d'entre vous. N'hésitez pas à en parler autour de vous, à y convier de récents acquéreurs de villas, pour contribuer à recruter de nouveaux adhérents.

A très bientôt désormais le plaisir de vous retrouver toutes et tous.

Danielle Beekman



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2017**

Rendez-vous le **14 août 2017**  
à **10 h**, salle de cinéma Agnès  
Varda, Parc des Floralies

**L'ordre du jour habituel (cf convocation ci-jointe) sera suivi de la projection d'un film sur La Grière, d'une trentaine de minutes, réalisé par Mr Prénom Priouzeau, ancien radiologue exerçant à Luçon. Il connaît très bien et de longue date notre petite commune de bord de mer dont il nous fera découvrir des aspects méconnus. Il a d'ailleurs à son actif plusieurs films sur La Tranche-sur-Mer et son littoral. L'accueil des participants se fera à partir de 9h30. La réunion se clôturera par l'apéritif traditionnel qui sera l'occasion de prolonger nos échanges.**

**Merci de prendre bonne note de la date et surtout du nouveau lieu de l'A.G. 2017.**

## • En bref

- Comme chaque année depuis 2002, La Tranche-sur-Mer a obtenu le label Pavillon Bleu. Créé en 1985, ce label est aujourd'hui présent dans 47 pays sur tous les continents. Il est devenu une référence dans les domaines du tourisme et de l'environnement. La commune est la station balnéaire de Vendée ayant le plus de plages labellisées pour leur propreté ainsi que pour la qualité des eaux de baignade, la gestion des déchets et les actions de sensibilisation au respect de la nature.





- La piste cyclable est désormais prolongée jusqu'à La Faute-sur-Mer, offrant ainsi 22 km de pistes protégées. Illustration vélo en famille.
- Comme alternative au stationnement payant des grands parkings de bord de mer, la municipalité met en place cet été, comme l'année dernière, un parking gratuit près du magasin « Mr Bricolage », avec une navette également gratuite jusqu'au rond-point de la Moquette.
- La rénovation du Pavillon de l'Aunis est pratiquement achevée. Le nouveau café-restaurant qu'il intègre est ouvert depuis la mi-juin.
- La municipalité a mandaté l'ONF pour verbaliser les riverains peu scrupuleux qui coupent ou détruisent des arbres sur la dune pour préserver une vue sur la mer. Alors qu'une centaine de pins maritimes ont été récemment plantés sur les dunes communales, une cinquantaine d'arbres du bord de mer auraient ainsi disparu en 5 ans.
- Nous avons appris le décès de Claude Jacquemin, adhérent de l'APGCLEM, qui résidait hors saison estivale à Saint-Dié, dans les Vosges. Nous présentons à sa famille nos sincères condoléances.

## • La gestion du trait de côte au plan national (2)

Du fait d'une façade maritime de près de 7.000 km pour l'ensemble du territoire (approximativement 5.600 km pour la métropole et 1.200 km pour les départements d'Outre-Mer), le sujet – abordé dans notre précédent numéro – présente une acuité toute particulière en France. En 2012, à la suite notamment du drame de Xynthia, les pouvoirs publics ont mis en place une « stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte ». Elle relève d'un comité national dédié. Ce comité s'appuie sur les nombreuses structures locales créées pour collecter des informations sur l'évolution côtière, à l'instar de l'association de l'Observatoire de l'Estran, à La Tranche-sur-Mer, et de l'Observatoire Régional des Risques Côtiers (OR2C) auquel cette association participe.

L'objectif commun est d'anticiper les évolutions et de prendre toutes les mesures adéquates, en particulier en matière d'aménagement du territoire. La première action a été la création d'un indicateur national d'érosion côtière, basé sur l'observation des tendances de l'évolution du trait de côte au cours des cinquante dernières années, qui a donné lieu à l'établissement d'une cartographie. Des marqueurs de la position du trait de côte ont été définis pour l'ensemble du territoire selon une méthode homogène.

Selon les données qui ont pu être compilées, 22% des côtes seraient en recul, dans une fourchette de vitesse variant de 10 cm à 8 m par an. 39% des côtes sableuses ont des tendances à l'érosion, contre 31% à l'accrétion,



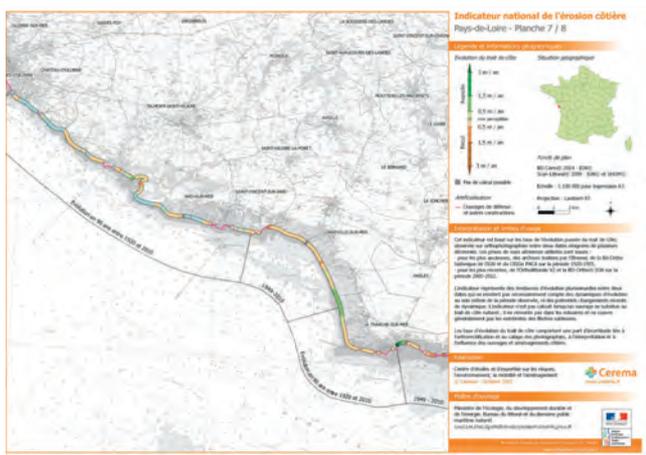
c-à-d à l'accumulation. C'est ainsi plus de 650 km de côtes qui sont en net recul sur le territoire métropolitain. Concernant la façade atlantique, les départements de Charente Maritime et de la Gironde présentent les

taux de recul les plus importants. Pour ce qui concerne nos plages Clemenceau-La Grière, c'est plutôt un phénomène d'accrétion que l'on a observé ces deux dernières années, les plages ayant été légèrement engraissées depuis les attaques subies par les dunes lors de l'hiver 2013-2014.

La synthèse des relevés et des connaissances acquises depuis ces dernières décennies a fait l'objet d'un document de référence, avec des cartographies détaillées. Après un premier programme d'actions courant de 2012 à 2015, un nouveau programme a été adopté cette année pour la période 2017-2019. Il est structuré à partir de 5 axes, qui se déclinent en 11 actions et 51 sous-actions :

- Développer et partager la connaissance sur le trait de côte ;
- Élaborer et mettre en œuvre des stratégies territoriales partagées ;
- Développer des démarches expérimentales sur les territoires littoraux pour faciliter la recomposition spatiale ;
- Identifier les modalités d'intervention financière ;
- Communiquer, sensibiliser et former aux enjeux de la gestion du trait de côte.

Nous aurons l'occasion d'y revenir. Celles et ceux que le sujet intéresse peuvent consulter l'intégralité du programme sur internet, site [www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr](http://www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr), en téléchargeant le dossier « Programme d'actions 2017-2019 ».



*Cartographie de l'indicateur national de l'érosion côtière. Établie par région, cette cartographie comprend 8 planches pour les Pays de Loire, du nord au sud, dont celle qui concerne le littoral de la Vendée sud.*

**Association d'Information et de Défense  
des Propriétaires des Parcs  
La Grière-Clemenceau  
85360 Mairie de la Tranche-sur-Mer**

**Courriers à adresser à :**  
[contact@apgclem.com](mailto:contact@apgclem.com)  
[www.apgclem.com](http://www.apgclem.com)